

ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS – Commune de VIF

Grenoble-Alpes Métropole propose aux usagers un numéro gratuit concernant les espaces publics métropolitains et notamment la voirie.

Si vous avez connaissance d'un problème sur les mobiliers (matériels cassés, arrachés...), sur les chaussées et trottoirs (trous, nids de poules, bordures brisées...), sur les signalétiques (feu tricolore défectueux, panneaux manquant...), n'hésitez pas à contacter la Métropole :

- Par téléphone au **0800 500 027** numéro gratuit de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h. En dehors de ces horaires, merci de laisser un message qui sera traité dans les meilleurs délais.
- Par internet sur le site **lametro.fr>accueil>services>voirie et espace public>je signale un problème>notre formulaire de signalement.**

Ce service vise à renforcer l'efficacité du service public et d'améliorer le quotidien des habitants, mais aussi la sécurité car tout dysfonctionnement sur les voiries ou les mobiliers qui l'équipent peut-être source de danger et d'incident pour les usagers.

La métropole est responsable des routes et voies de déplacements, non compris les voiries non transférées, les chemins piétons, les parkings, places et parcs restés à la charge de la Commune.

La propreté urbaine, le fleurissement, l'entretien des parcs publics, la tonte des espaces verts, les parkings communaux, le déneigement, l'éclairage public, les opérations d'embellissement, l'entretien des voiries non transférées ou encore les enfouissements de réseaux demeurent des compétences de la Ville de Vif.

Pour toute question liée à ces domaines, contacter le Centre Technique Municipal de la Commune de Vif au **04.76.73.50.84** de 8h00 à 12h00, ou par e-mail **mairie@ville-vif.fr**
